

RAPPORT N°01 : SEANCE DU MARDI 9 JUILLET 1991

Le Bureau Provisoire désigné par la Conférence est composé :

- d'un Président, Monsieur Namoro KARAMOKO, et d'un Secrétaire, Monsieur ASSOGBA désignés en tant que doyen d'âge pour le premier, et en raison de son plus jeune âge pour le second,
- d'un rapporteur, Madame ADJAMAGBO-JONHSON Kafui, désignée par consensus,
- de 4 membres de la Commission Préparatoire dont, Messieurs AGUDZE et HOUMEY pour l'opposition, Messieurs DAGO et TIDJANI pour le Gouvernement.

Le président ayant pris la parole, a remercié les conférenciers pour le respect qu'ils ont eu de son âge avancé, puis a déclaré ouverts les travaux.

Les débats se sont d'entrée de jeu, orientés vers la vérification des mandats en tant que préalable ou non à l'examen et à l'adoption du règlement intérieur.

2 thèses étaient en présence.

La première défendue par la majorité des intervenants, soutenait la nécessité de procéder à la vérification de tous les mandats, avant d'entamer les débats sur le règlement intérieur, débats auxquels ne peuvent prendre part que les délégués ayant un mandat régulier.

La deuxième, tout en approuvant le principe de la vérification des mandats, préconisait l'amorce des débats en attendant que les conditions matérielles soient réunies pour que se fasse la vérification par la commission d'huissiers, chargée de la vérification des débats.

Une proposition complémentaire approuvée par la très grande majorité des délégués, visait à charger la commission de vérification des mandats du contrôle de la régularité de tous les partis admis à la conférence par rapport aux conditions légales d'existence des partis telles qu'elles ressortent de la charte des partis politiques.

La liste des huissiers désignés par leurs pairs ayant été produite, le bureau provisoire l'a examinée et approuvée (voir la liste en annexe).

Dans une intervention, il a également été proposé que chacune des séances de la conférence s'ouvre par un temps de prière ou de concentration, afin qu'à sa manière, chaque délégué puisse avoir en tête le travail pour lequel nous sommes réunis.

2

- Puis le bureau, ayant trouvé suffisamment intéressantes les propositions qui ont été faites, a, après leur analyse, décidé : une suspension des travaux jusqu'à 17 heures.

Durant cette suspension, la commission de vérification des mandats devra prendre les mesures nécessaires pour procéder :

- à la vérification des mandats des délégués,

- au contrôle auprès du Ministère de l'Intérieur, de la régularité des partis politiques admis à la Conférence Nationale.

La séance de l'après-midi du 9 Juillet 1991 fut ouverte à 17 h 30.

Le Président du bureau provisoire après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, leur a présenté au nom du bureau des excuses pour le démarrage tardif des travaux. Poursuivant son intervention, il en a expliqué la cause : le listing informatique, devant permettre comme prévu la vérification des mandats des délégués, de même que la reproduction des exemplaires manquants du règlement intérieur n'ont pu être apprêtés pour 17 heures. Après avoir indiqué que ces documents ne pouvaient être prêts qu'au bout de trois quart d'heures, il a requis l'avis de l'assistance sur l'opportunité de suspendre ou non les travaux.

Les délégués ayant manifesté leur volonté d'attendre la mise au point des documents, un débat préalable s'est engagé autour d'un certain nombre de points soulevés par les délégués.

La première question qui a été soulevée est relative à la retransmission en direct des travaux de la conférence.

Les intervenants ont déploré le fait que le discours d'ouverture de la conférence prononcé par le Président de la République n'ait pas été retransmis, les médias ayant tout simplement interrompu la retransmission dès que le discours a commencé. Il a également été signalé que les travaux de cette matinée du 9/7/1991 n'étaient pas retransmis dans la partie septentrionale du pays.

Sur la demande des délégués, le Président du bureau provisoire a prié le Ministre de l'Information de bien vouloir donner à l'assistance des explications sur le phénomène constaté. Le Ministre de l'Information, prenant la parole, a d'abord indiqué qu'il y avait dans la maison des habitudes "que nous sommes là pour changer" puis il a ajouté, "nous n'avons pas l'habitude de diffuser en direct le discours du président de la République."

Il a poursuivi en expliquant que l'interruption de la retransmission des travaux constatée dans la partie septentrionale se justifiait par une panne technique qui semble liée à la capacité du matériel :

C'est la première fois que les émetteurs étaient soumis à une telle épreuve, a-t-il expliqué en faisant allusion à la retransmission en direct des travaux de la conférence. L'assistance n'ayant pas été satisfaite par la réponse du Ministre, des explications complémentaires lui ont été demandées sur le point précis de la non retransmission en direct du discours du Président de la République. C'est alors que le Ministre a répondu qu'elle était liée en fait à leur compréhension peut-être mauvaise de l'accord intervenu entre le Gouvernement et le COD, accord qui exigeait la retransmission en direct des débats de la conférence et non celle du discours.

Le Président de séance prenant la parole, a prié les délégués qui manifestaient toujours une certaine insatisfaction, de bien vouloir se contenter des tentatives d'explication du Ministre de l'Information, et a demandé à ce dernier de prendre toutes les dispositions afin que désormais, la couverture médiatique soit intégrale durant toute la conférence.

Puis une proposition a été faite par un délégué suggérant que la commission de presse de la conférence soit associée à la supervision des pannes entraînant une interruption dans la retransmission des débats. Les débats sur cette question essentielle, à laquelle les délégués ont accordé une très grande importance, n'ont été clos, et les passions apaisées qu'après l'intervention d'un co-président de la commission de presse de la conférence, attestant que la panne de la matinée était réelle, et que la commission veillerait avec une attention particulière à la retransmission effective des travaux de la commission.

Une autre question soulevée en rapport avec la retransmission des débats est celle de la traduction de ceux-ci en langues nationales afin de permettre à toutes les couches sociales de les suivre effectivement. Les débats qui ont suivi ont abouti à la conclusion que des dispositions devaient être prises afin que soit assurée cette traduction des travaux en langues nationales par les médias.

D'autres interventions ont porté sur des sujets variés mais qui n'ont pas été longtemps débattus.

La première, s'adressant au bureau est une réclamation relative au nombre de sièges accordés au monde rural et qui est jugé insuffisant. Un membre du bureau a alors saisi l'occasion pour déplorer le non respect des places, en particulier par les observateurs à la conférence, phénomène expliquant les difficultés qu'ont certains délégués pour s'installer.

.../4

Une deuxième intervention manifestait l'inquiétude des délégués face au rôle prépondérant que semblait jouer le rapporteur dans la direction des débats, et ce, au détriment du président du bureau provisoire. Un membre du bureau a alors expliqué que cela relevait d'une organisation interne au bureau, visant à apporter une assistance au président du bureau quelque peu handicapé par son grand âge. Dans le même sens, le président a expliqué qu'ayant 79 ans, il avait des problèmes d'audition.

Une intervention très importante a ensuite porté à la connaissance de la l'assistance et du bureau, les actes de violence dont a été victime la délégation des étudiants, alors que celle-ci s'apprêtait la veille à quitter le rectorat pour se rendre à la séance d'ouverture de la conférence. Ceux-ci ont du faire face aux menaces de certains de leurs camarades munis d'essence et d'acide, voulant les brûler pour les empêcher de se rendre à la conférence. Les victimes ayant fait appel au Directeur de la Sûreté Nationale, n'ont pu être secourus, ce dernier leur ayant répondu qu'il n'avait pas les moyens de venir à leur secours. Ils n'ont pu échapper à leurs agresseurs qu'avec l'aide de leurs camarades. Alors que l'intervenant suggérait une interpellation des Ministres de l'Education Nationale et de l'Intérieur, le bureau, en reconnaissant la gravité de la question soulevée, a cependant souhaité qu'elle soit renvoyée aux débats qui auront lieu après l'installation du bureau définitif de la conférence.

Une série d'interventions a enfin tourné autour de la sonorisation de la salle abritant la conférence. Les délégués ont déploré l'insuffisance des micros installés.

Le président du bureau provisoire, constatant à ce stade des débats, que le listing informatique n'était toujours pas prêt afin que puissent démarrer les vérifications des mandats des délégués, a décidé de suspendre la séance et prié les délégués d'être présents le lendemain à 7 h pour la vérification de leurs mandats, les travaux ne devant reprendre qu'après cette vérification.